

Prime estivale 2019

Ce qu'il faut savoir :

C'est **sans** consultation avec la FIQ que le Ministère de la santé et des services sociaux a introduit cette mesure incitative pour la période estivale 2019. Malgré une proposition déposée au gouvernement et inspirée des primes estivales 2003 et 2009, le gouvernement a choisi d'offrir unilatéralement, à certains titres d'emplois, une mesure n'ayant rien de bien incitative. Cette prime est **inférieure à celle de 2009**, elle **n'est pas accessible aux inhalothérapeutes** et **n'est offerte que lors d'une seconde fin de semaine de travail consécutive**.

Pour bien comprendre la prime estivale 2019:

La période d'application sera du 13 juillet au 15 septembre 2019. Un montant forfaitaire de 75\$ sera offert pour chaque quart de travail complet effectué, à taux supplémentaire, à partir de la deuxième fin de semaine consécutive. Afin de recevoir ce montant forfaitaire, entre autre:

- il faut travailler un minimum de huit jours par quinzaine
- travailler un ou plusieurs quarts complets de travail lors de fins de semaine additionnelles et consécutives
- respecter son horaire de travail, donc ne pas s'absenter au cours des 14 jours précédant et suivant le quart de travail de la fin de semaine additionnelle, sous réserve des motifs d'absence qui devront être motivés : congés sociaux conventionnés, fériés, congés annuels prévus au calendrier, congés parentaux rémunérés selon notre convention collective.

Voici les titres d'emplois visés par la mesure estivale:

2459 Infirmière chef d'équipe	2490 Candidate à l'exercice de la profession d'infirmière (CEPI)	1914 Candidate infirmière praticienne spécialisée	3445 Infirmière auxiliaire chef d'équipe
2471 Infirmière	1911 Infirmière clinicienne	1915 Infirmière praticienne spécialisée	3455 Infirmière auxiliaire
2489 Assistante-infirmière-chef (AIC/ASI)	1912 Infirmière-clinicienne-assistante-chef	1916 Infirmière première assistante en chirurgie	3456 Candidate à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA)

Pour toutes questions, communiquez avec vos représentants de sites.

Syndicat des Professionnelles en Soins de l'Outaouais (SPSO)

Téléphone : 819-893-7117

Courriel : fiq07@hotmail.com



Syndicat des Professionnelles en Soins de l'Outaouais